



Published on *Fondation de la recherche en santé du Nouveau-Brunswick* (<https://www.nbhrf.com>)

Bourse salariale de clinicien-chercheur intégré - IRSC

La possibilité de financement de la bourse salariale de clinicien-chercheur intégré est une initiative de recherche priorisée financée par l'entremise du Fond d'accélération du plan stratégique (FAPS) des IRSC. Ce fonds de nature multidisciplinaire vise à soutenir la recherche transformatrice produisant des retombées et s'alignant sur les [priorités de recherche](#) des IRSC. Un soutien et une direction scientifique pour cette initiative financée par le FAPS sont partagés avec l'[Institut des services et des politiques de la santé](#) (ISPS) et l'[Institut de l'appareil locomoteur et de l'arthrite](#) (IALA) des IRSC.

Le financement est offert aux chercheurs basés au Nouveau-Brunswick. La FRSNB engagera la contribution partenariale annuelle de 25 000 \$ (en espèces) par année envers les coûts salariaux. Les demandeurs doivent avoir un engagement écrit de la FRSNB attestant leur admissibilité à des fonds de la FRSNB. Pour plus d'information sur ce programme et d'autres programmes, consulter le [site Web des IRSC](#).

Le concours de la Bourse salariale de clinicien-chercheur - pas de concours ouvert en ce temps

<https://www.researchnet-recherchenet.ca/rnr16/srch.do?all=1&masterList=true&org=CIHR&search=true&sort=program&view=currentOpps&language=F>

Rapport final

Le bénéficiaire de la subvention doit présenter un rapport final dans les 90 jours de la fin du projet en remplissant le formulaire de la FRSNB intitulé Rapport final auquel il est possible d'accéder à ouvrant une session dans son compte FRSNB. **Un résumé du projet et les états financiers signés de l'institution pour le projet doivent être téléchargés comme pièces jointes dans la section "Documents supplémentaires requis."**

Tous les champs du formulaire de rapport doivent être complétés avec exactitude. Si de l'information est manquante ou inexacte, le rapport sera rejeté et le bénéficiaire de la subvention devra le refaire.

Le bénéficiaire de la subvention recevra un courriel automatisé confirmant la soumission du rapport. Le bénéficiaire de la subvention recevra aussi un courriel de la directrice des programmes de la FRSNB indiquant si le rapport final est complet et accepté. S'il n'est pas complet, les actions appropriées devront être prises.

Les récipiendaires qui ne présentent pas un rapport final ou autre documentation requise seront inadmissibles à d'autres fonds de recherche de la FRSNB.

Pour obtenir de l'information supplémentaire ou toute question, veuillez communiquer avec :

Fondation de la recherche en santé du Nouveau-Brunswick

506-455-8886

Source URL (modified on 2019-05-06 12:23):

<https://www.nbhrf.com/fr/bourse-salariale-de-clinicien-chercheur-int-gr-irsc>